



PROTECTION CIVILE

AIDER • SECOURIR • FORMER

| Maine et Loire

Formation B.N.S.S.A. 2019 - 2020 **(Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique)**

Ce diplôme permet de surveiller les baignades d'accès gratuit (plan d'eau et bord de mer) et de participer à la surveillance des piscines. Il facilite l'accès au diplôme de Maître – Nageur – Sauveteur.

La formation organisée par l'Association Départementale de Protection Civile de Maine – et – Loire se déroulera à **ANGERS du 26 octobre 2019 à fin avril 2020.**

Date limite retour dossier d'inscription : le lundi 14 octobre 2019

Test de sélection physique : Aucun. Les candidats ont 3 séances de pratique en piscine pour confirmer leur inscription (24 places disponibles).

*Frais de dossier (incluant assurance et cotisation accès annuel créneaux piscine) : 70,00 €
(à joindre au dossier / chèque libellé Protection Civile 49)*

Pratique piscine & réglementation (Ecole du Génie – 106 rue Eblé - Angers) :
(Présence obligatoire exigée – absence sur justificatif obligatoire)

- Le stage sur la pratique en piscine et la réglementation des baignades se déroulera les samedis de **09h00 à 13h00 (du 26 octobre 2019 au 24 avril 2020)** (*hormis période de vacances scolaires*).
(*en cas d'aléas, le créneau du vendredi soir 18h30 à 21h30 remplacera celui du samedi matin*)

Programme : Natation et sauvetage (apnées, remorquage, palmage avec masque et tuba personnel, prises de dégagements).

Frais pratique piscine & réglementation : 250 € (à joindre au dossier / chèque libellé Protection Civile 49)

Stage de formation Premiers Secours en Equipe niveau 1 :
(Présence obligatoire exigée – absence sur justificatif obligatoire)

- Le stage P.S.E.1 se déroulera sur **4 week-ends (Ecole du Génie – 106 rue Eblé - Angers) :**
 - Samedi 18 janvier & dimanche 19 janvier 2020
 - Dimanche 09 février 2020
 - Samedi 14 mars, Dimanche 15 mars & Samedi 22 mars 2020

Chaque candidat se doit d'assister entièrement aux 5 journées de formation pour valider son PSE1, nécessaire pour l'inscription à l'examen final du BNSSA.

Repas à la charge des stagiaires - Frais : 250 € (à joindre au dossier / chèque libellé Protection Civile 49)

Date de l'examen du BNSSA : le vendredi 24 avril 2020 (13h30) à Angers. (sous réserve préfectorale)

Conditions d'inscription pour la sélection :

- ☞ Etre âgé(e) de 17 ans le jour de l'examen (diplôme attribué le jour des 18 ans).
- ☞ Posséder un bon niveau en natation
- ☞ Etre reconnu(e) apte médicalement

Pièces à joindre impérativement pour la constitution de votre dossier d'inscription :

- ☞ Fiches de candidature B.N.S.S.A. (2 imprimés fournis)
 - ☞ Fiche d'inscription Club Sportif et Artistique (1 imprimé fourni) (**remplir que la 1^{ère} partie**)
 - ☞ Photocopies lisibles de vos diplômes et attestations de secourisme (PSC1 / PSE1)
 - ☞ Photocopie de votre pièce d'identité nationale recto/verso en cours de validité
 - ☞ Autorisation parentale si mineur (*imprimé fourni*)
 - ☞ Convention de la formation (*datée & signée*)
 - ☞ 3 photos d'identité récente en couleur.
 - ☞ 1 certificat médical de non contre-indication à la natation
- ☞ **Règlement de 70,00 €** (*ordre Protection Civile 49 – encaissement décembre*) Licence assurance de la Fédération des Clubs sportifs de la défense FCSAD pour les candidats n'étant pas déjà inscrits au Club sportif et artistique de la défense d'Angers. (*Ce tarif comprend : licence CSAD Angers & accès aux créneaux natation libre - piscine de l'Ecole du Génie : lundi, mardi, jeudi de 18h00 à 19h00*)
- ☞ **Règlement de 250,00 €** (*ordre Protection Civile 49*) si vous devez vous former au **PSE 1 initiale** (restitué en cas de non sélection / encaissement mars).
- ☞ **Règlement de 250,00 €** (*ordre Protection Civile 49*) Piscine et règlementation (restitué en cas de non sélection / encaissement avril).
- OU**
- ☞ **Règlement de 70,00 €** (*ordre Protection Civile 49*) + copie du certificat initial Premiers Secours en Equipe niveau 1 si vous devez effectuer simplement une **révision annuelle PSE 1**

(Partenaire de la région Pays de la Loire, nous acceptons le E-PASS JEUNES CULTURE SPORT « ENGAGEMENT CITOYEN ». Celui-ci permet une déduction de 60 euros sur l'un des règlements. Vous nous trouverez sous l'entité ADPC 49 – les Ponts de Cé / Ste Gemmes sur Loire)

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser auprès des responsables législation & piscine :
Mr LAFONT Jean-Michel : lafont.jma@wanadoo.fr / 02 41 72 27 85
Mr ARQUILLIERE Pierre-Yves : py_arquilliere@hotmail.fr / 06 33 08 78 23

**Retour du dossier complet avant le lundi 14 octobre 2019 cachet de la poste faisant foi :
Protection Civile - 1 rue Bel-Air – BP 60064 – SAINTE GEMMES SUR LOIRE – 49137 Les Ponts de Cé cedex**

Important : Les dossiers incomplets ne seront pas retenus

Toute formation commencée est due, le ou les règlements ne pourront être restitués si le candidat est retenu à l'issue des 3 premières séances

**Présentez-vous le samedi 26 octobre 2019 à 09h00 à l'Ecole du Génie – 106 rue Eblé à Angers
(muni d'une pièce d'identité).**



PROTECTION CIVILE

AIDER · SECOURIR · FORMER

| Maine et Loire

FICHE DE CANDIDATURE
Formation B.N.S.S.A

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Date de naissance : (Jour/ Mois/ Année) :

Lieu de naissance : (Ville et n° département ou pays) :

Adresse complète de la résidence actuelle (N° et rue) :



Code Postal : **Ville** :

 (Domicile) :  (professionnel) :

E. Mail : @

Adresse familiale complète (N° et rue) :

Code Postal : **Ville** :

 (Domicile) :  (professionnel) :

Diplômes de secourisme obtenus :

AFPS / PSC1 obtenu le : à

PSE1 ou PSE2 Obtenu le : à

Observations :

Je m'engage à participer à l'ensemble des différentes formations, à fournir toutes les photocopies et renseignements et à participer à l'examen du **B.N.S.S.A.** (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique), qui se déroulera à **ANGERS**.

Fait à

Signature :

Le



BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Date de l'examen :

Lieu de l'examen : Ecole du Génie

⁽¹⁾ Cocher la case correspondante

Mr. ⁽¹⁾ Mme

NOM (en majuscules) : Prénom :

Profession:

Date de naissance (jour/mois/année) :

Lieu de naissance : N° département ou pays :

Adresse complète de la résidence actuelle (n° et rue) :

Code postal : Ville :

☎ (domicile) : ☎ (portable) :

E-mail :

Adresse familiale complète (n° et rue) :

Code postal : Ville :

☎ (domicile) : ☎ (portable) :

Situation de famille :

Diplômes scolaires et universitaires :

Situation professionnelle (nom et adresse de l'employeur :

Diplômes et brevets sportifs détenus :

N°, date et lieu d'obtention du PSE1, ou d'un titre équivalent :

Association ou organisme ayant préparé le candidat : Ecole du Génie

Observations :

⁽¹⁾ Cocher la case correspondante

Date :

Signature du candidat :



**DEJA LICENCIE
DANS UN AUTRE CSA**
N° de licence :



CSAD ANGERS
106 rue Éblé
BP 34125
49041 ANGERS Cedex
☎ 02 41 24 83 99
✉ csad.angers@sfr.fr
www.csad-angers.com

**BULLETIN DE DEMANDE D'ADHESION
CLUB SPORTIF ET ARTISTIQUE DE LA DEFENSE**

Saison 2019 - 2020

1ère partie

INFORMATIONS DE L'ADHERENT(E)

1^{ère} inscription

Renouvellement

Madame Monsieur

NOM * : NOM de jeune fille :

Prénom * : Né(e) le * : À * :

Nationalité * : E-mail * (MAJUSCULES) :@

Adresse : Code Postal * :

Ville : Téléphone Fixe : Portable :

ACTIVITE(S) DEMANDEE(S) :

Date du certificat médical*/...../.....

(*) Obligatoire, permet de vous envoyer la licence par e-mail

CATEGORIE ADHERENT(E)

<u>DEFENSE EN ACTIVITE</u>				
<input type="checkbox"/> OFFICIER	<input type="checkbox"/> SOUS OFFICIER	<input type="checkbox"/> MILITAIRE DU RANG	<input type="checkbox"/> CIVIL DE LA DEFENSE	
<input type="checkbox"/> PERSONNEL DEFENSE EN CONGE SUPERIEUR A 6 MOIS (Toute personne militaire ou civile placée en congé d'une durée supérieure à 6 mois mais toujours sous statut du MINARM)				
<u>UNITE D'APPARTENANCE</u>				
<input type="checkbox"/> ECOLE DU GENIE	<input type="checkbox"/> GSBDD	<input type="checkbox"/> 6 ^{ème} RG	<input type="checkbox"/> PIAM	<input type="checkbox"/> GENDARMERIE
<input type="checkbox"/> STAGIAIRE	<input type="checkbox"/> LABOCA	<input type="checkbox"/> DGA	<input type="checkbox"/> AUTRE.....	
<u>DEFENSE EN NON ACTIVITE</u>				
<input type="checkbox"/> RESERVISTE / RETRAITE MILITAIRE OU CIVIL*	<input type="checkbox"/> ANCIEN MILITAIRE OU CIVIL*	<input type="checkbox"/> FAMILLE (Conjoint et enfants à charge fiscalement) Préciser : <input type="checkbox"/> EG <input type="checkbox"/> 6 ^{ème} RG <input type="checkbox"/> Autre		
<u>MEMBRE ASSOCIE (extérieur défense)</u>				
<input type="checkbox"/> MEMBRE ASSOCIE COOPTE (1) (extérieur défense recommandé)				
Recommandé par :				
<u>MEMBRE ASSOCIE CONVENTIONNE (extérieur défense conventionné)</u>				
<input type="checkbox"/> ASUCO	<input type="checkbox"/> AFOCAL	<input type="checkbox"/> ASPTT	<input checked="" type="checkbox"/> ADPC 49	<input type="checkbox"/> Le Fresne <input type="checkbox"/> Guiberdière <input type="checkbox"/> ASA Avrillé
<input type="checkbox"/> Réseau diabète	<input type="checkbox"/> Cadets de la défense		<input type="checkbox"/> Autre	
<u>FONCTION</u>				
<input type="checkbox"/> Adhérent(e)	<input type="checkbox"/> Responsable section.....	<input type="checkbox"/> Animateur section		
<input type="checkbox"/> Membre du bureau directeur				

(*) Rayer la mention inutile

(1) Tout membre associé (extérieur à la défense) doit être coopté (recommandé) par un membre de droit (défense en activité ou en non activité)

[Un membre non coopté devra attendre l'étude de son dossier avant de débiter son activité.]

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame⁽¹⁾
demeurant.....
et agissant en qualité de père ou mère⁽¹⁾, autorise mon fils ou ma fille⁽¹⁾
demeurant à
à se présenter à la formation du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique débutant
le samedi 26 octobre 2019.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

A....., le.....

Signature :

⁽¹⁾ **Barrer la mention inutile**



PROTECTION CIVILE

AIDER · SECOURIR · FORMER

| Maine et Loire

CONVENTION DE LA FORMATION

La formation est assurée par les formateurs de l'Association Départementale de Protection Civile de Maine – et – Loire et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de Maine – et – Loire, sous la coordination de Mr ARQUILLIERE Pierre-Yves.

Les stages comprennent des apports théoriques (cours magistraux,...), des apports pratiques (pratique sportive individuelle), des apports pédagogiques, ainsi qu'une préparation à l'examen (contrôles écrits et oraux, pratique sur le terrain).

Article 1

Pendant le déroulement de l'action de formation, les stagiaires doivent se conformer au règlement intérieur et aux consignes de sécurité de l'établissement d'accueil.

Ils s'engagent à participer à l'ensemble des séquences et à effectuer les travaux demandés.

Article 2

L'A.D.P.C. 49 se réserve le droit :

- D'annuler les stages dont le quota n'est pas atteint ; de reporter les dates de cours ou de stage en cas d'impossibilité de fonctionnement mais aussi en cas d'un risque important mettant en danger le reste du groupe (pandémie – grippale)

Article 3

Le montant de la formation correspond au coût de l'action de formation. **En cas d'échec à l'examen final une session de rattrapage (sous réserve) (courant juin) vous sera proposée au prix de 25,00 €.**

Article 4 - Clauses de rétraction ou de résiliation :

- Dans le délai de dix jours à compter de la signature de la convention, le demandeur peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Lorsqu'un stagiaire ayant commencé sa formation ne peut la mener à bout pour cause de force majeure dûment reconnue, il peut résilier la convention par lettre recommandée avec accusé de réception ; dans ce cas, le coût des prestations effectivement dispensées est dû au prorata temporis de leur valeur prévue à la convention.

Article 5

Pour les stagiaires, l'A.D.P.C. 49 a contracté une assurance responsabilité civile couvrant les heures de formation et le trajet. Celle –ci ne dispense pas les stagiaires de contracter une assurance en responsabilité civile personnelle. Les stagiaires seront sensibilisés à cette obligation qui seule garantit les conséquences de leurs actes vis – à – vis des tiers.

Article 6

Tout litige non résolu à l'amiable sera porté devant la juridiction compétente.

Article 7

Mr / Mme / Mlle s'engage à suivre en entier les différents stages de formation en vue de la préparation à l'examen de BNSSA dispensé par l'Association de la Protection Civile du Maine et Loire.

En cas d'absences répétées du stagiaire (trois absences réglementation + piscine), ce qui met en jeu la validation du stage, l'ADPC 49 se réserve le droit de ne pas présenter le candidat à l'examen final, le coût de la formation sera naturellement dû à l'association. (4^{ème} absence LR/AR formalisée)

Date & Signature du participant :



Un certificat médical identique vous sera demandé **3 mois** avant la date de l'examen

CERTIFICAT MEDICAL

Exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation et à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A.)

Je soussigné(e), _____

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour,

Mr / Mme _____

et avoir constaté qu'..... ne présente aucune contre – indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de baignade.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci – dessous :

ACUITE VISUELLE :

Sans correction :

Une acuité visuelle de **4/10** en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle – ci soit inférieure à **1/10** pour chaque œil.

Soit au moins : **3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10**

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est :
4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

Soit une correction amenant une acuité visuelle de **10/10** pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10).

Soit une correction amenant une acuité visuelle de **13/10** pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est de :
10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil (énucléation par exemple) est une contre-indication.

Fait à _____, le _____

Signature et cachet du médecin